

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CF2973

présenté par
M. Salmon, rapporteur

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Défense »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	0
Préparation et emploi des forces	5 000 000	0
Soutien de la politique de la défense	0	5 000 000
Équipement des forces	0	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à renforcer les moyens consacrés aux systèmes d’information et de communication.

Les auditions menées dans le cadre du rapport spécial consacré à l’examen des crédits de la mission *Défense* du projet de loi de finances pour 2025 montrent que le secteur privé continue d’exercer une forte pression sur les métiers consacrés aux systèmes d’information et de communication. L’attraction du secteur privé, grâce à de meilleures rémunérations et l’absence de sujétions

militaires, sur des emplois consacrés aux systèmes d'information et de communication des forces armées nuit à la fidélisation des effectifs et à la qualité du recrutement.

Le présent amendement prévoit d'abonder les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 5 000 000 d'euros pour la sous-action n° 01-14 : « Système d'information et de communication » du programme n° 178 : « Préparation et emploi des forces » et de minorer du même montant les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, pour l'action n° 65 : « Journée défense et citoyenneté - Personnel travaillant pour le programme « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant » » du programme n° 212 : « Soutien de la politique de défense ».